



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

#### DELIBERATION N°DCC2023-029

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **17**

Absents : **3**

Pouvoir : **4**

Pour : **21**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **05 Avril 2023**

Date d'affichage : **13 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique Livrelli, en son siège.

**Etaient présents :** Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël-Dominique LIVRELLI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Paul MAZZACAMI

**Absents représentés :** Ange-Marie GAMBARELLI (par A. OTTAVI), Thérèse MALU (par A. PELLEGRINETTI), Catherine MAZZACAMI (par N.D.LIVRELLI), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI)

**Secrétaire de séance élu :** Madeleine GUGLIELMI

---

**OBJET :** MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DELIBERATION DU 7 NOVEMBRE 2022 N°DCC2022-098 CONCERNANT L'ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER

---

Le Président de séance expose au conseil communautaire,

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-30-001 du 30 mars 2020 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ;

**Vu** la délibération DCC2022-098 du 7 novembre 2022 autorisant le Président de l'EPCI à solliciter les partenaires financiers, lancer la consultation et signer les actes se rapportant à cette affaire ;

**Considérant** les besoins des services techniques, il conviendrait de procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

**Considérant** la non prise en charge du financement sollicité auprès de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux lors de la demande initiale.

Aussi, il convient de proposer un nouveau plan de financement correspondant au programme d'achat d'un véhicule utilitaire léger dédié au chef de projet biodéchets et ambassadrice du tri sur le territoire communautaire afin que l'agent soit en mesure de mener à bien ses missions.

Le montant prévisionnel de ce programme pourrait atteindre pour notre EPCI 23 705€ HT.

Le nouveau plan de financement prévisionnel HT est le suivant :



DEPENSE PRÉVISIONNELLE HT	CO FINANCEMENTS		
	23 705.00€	CDC (DQ)	70%
AUTO FINANCEMENT		30%	7 111.50 €
TOTAL		100%	23 705 €

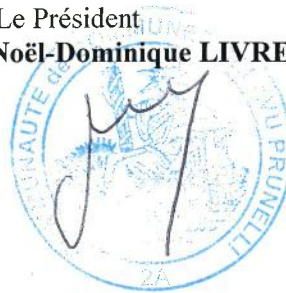
Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président, à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires potentiels.
- **AUTORISE** le Président, à lancer la consultation ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Madeleine GUGLIELMI

Le Président  
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)